Commune de BAYEUX
Lotissement
" LES LIBERATEURS "

PLAN DE VENTE DÉFINITIF

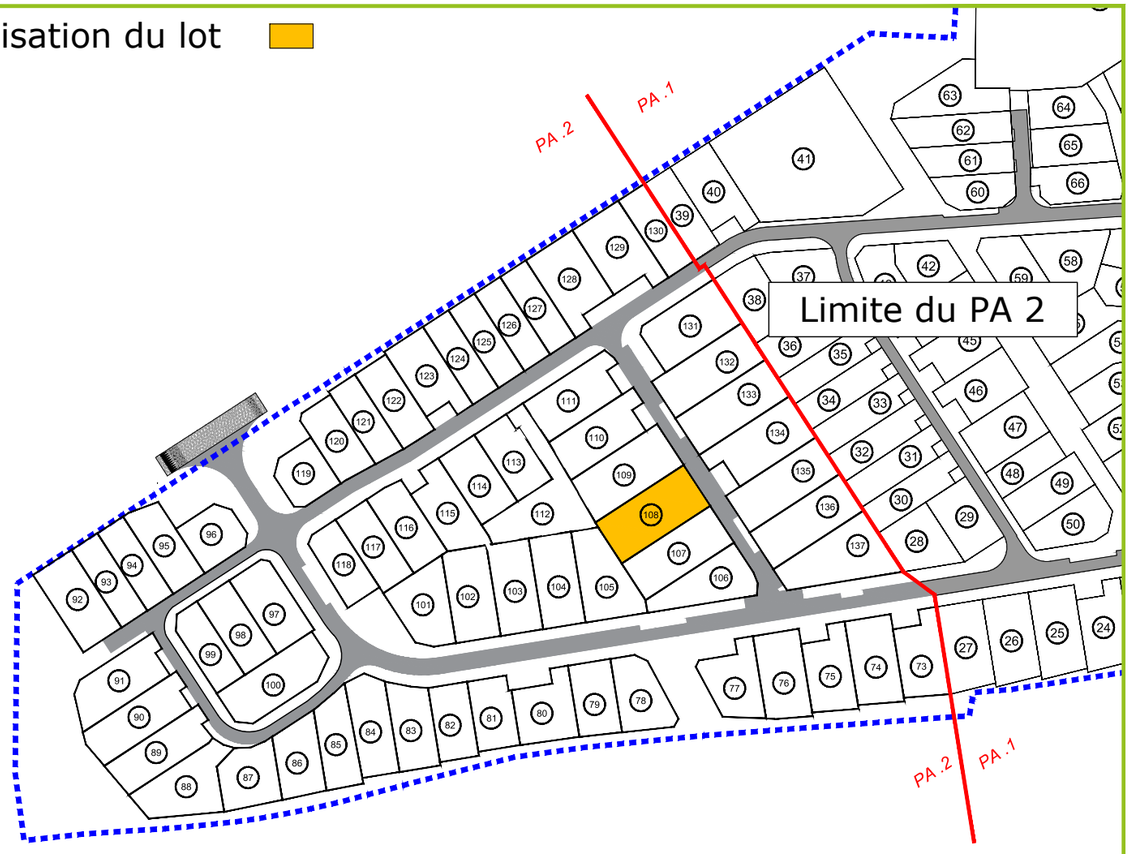
5 Rue de la 56ème Brigade

LOT n°108

Référence cadastrale : AY n°367
Superficie : 548 m²
Surface de plancher : 200 m²

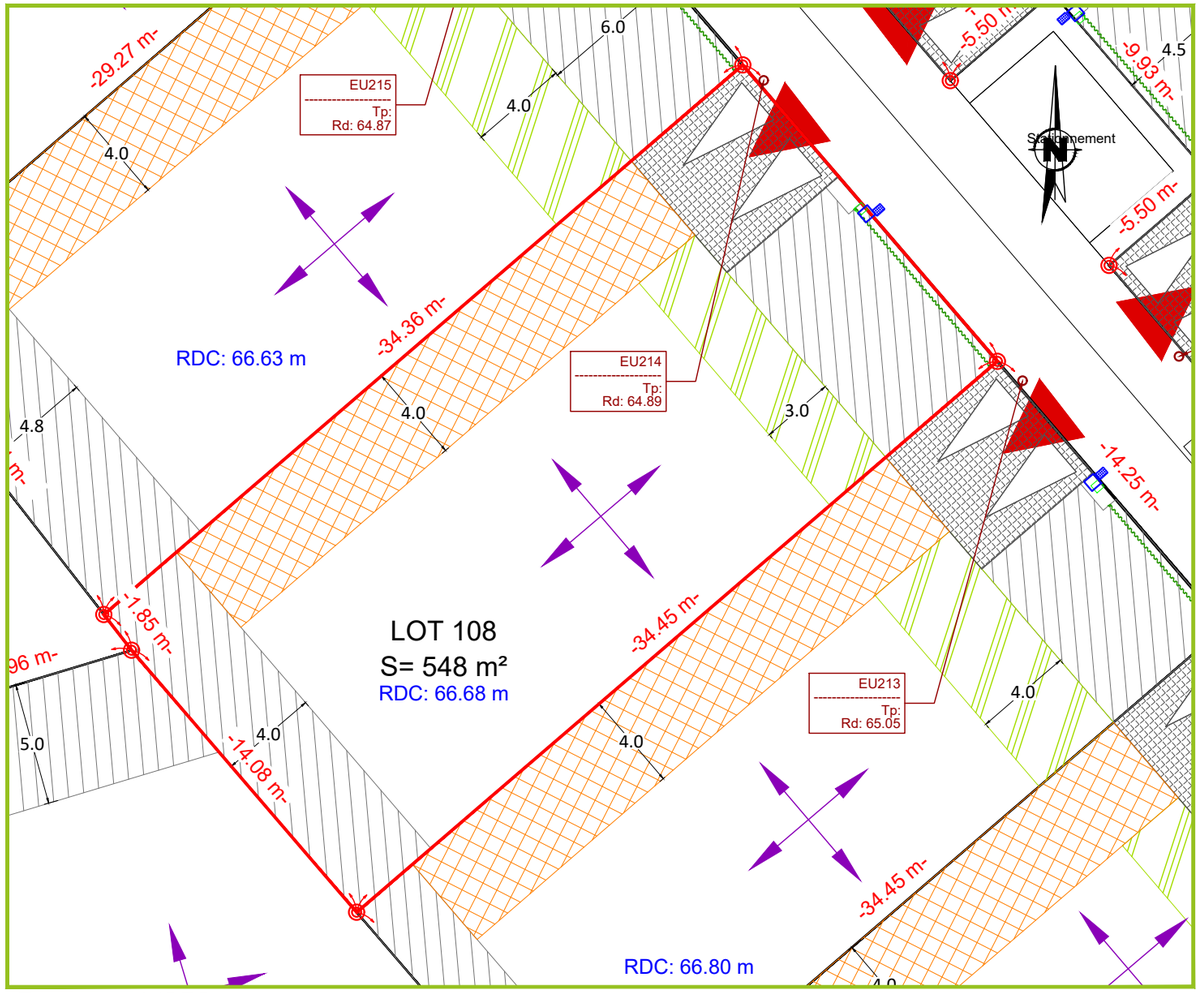
Permis d'aménager : PA 014 047 20 D0003
délivré le 03/08/2021
Permis d'aménager modificatif :
PA 014 047 20 D0003 M01 délivré le 07/06/2023
Arrête de vente des lots avec différé des travaux
de finition délivré le 25-04-2024

Localisation du lot



Limite opérationelle

Limite PA1/PA2



Echelle : 1/250

Légende

ZONE D'IMPLANTATION

- Zone non constructible et côte de recul minimal
- Zone d'aimantation pouvant varier de 2 à 5 m d'épaisseur selon plan *(obligation d'implantation) :* Minimum 5.00 m de linéaire de façade principale
- Zone d'implantation obligatoire en limite séparative (soit par le volume principal, soit par le volume secondaire) avec hauteur de construction limitée (hauteur de 4m à l'égout ou à l'acrotère et 5m au faîtage). Lorsque cette zone d'implantation figure sur la parcelle, elle correspond également à la zone d'implantation des annexes et abris de jardin qui se trouveront à l'arrière de la construction et le moins possible visible des espaces publics.
- Ligne de mitoyenneté jumelée :
 - soit par le volume principal
 - soit par le volume secondaire attaché au volume principal
- Angle ou linéaire d'implantation des annexes et/ou abris de jardin - Hauteur limitée à 3.50M
- Clôture lisse blanche en béton prise en charge par l'aménageur. Les haies obligatoires les accompagnant sont à la charge de l'aménageur
- Obligation de haies champêtres à la charge de l'acquéreur
- Haie (suivant les essences PA10.1) à la charge de l'aménageur et clôture non obligatoire en retrait 0.80 m à la charge de l'acquéreur
- Arbres plantés à charge de l'aménageur et à maintenir, entretenir et préserver par l'acquéreur (suivant réglementations PA10.1)

- RDC: XX.XX m — Altitude minimum imposée du rez-de-chaussée
- Accès véhicules à la parcelle
- Accès piétons à titre indicatif et figuratif
- Accès piétons à la parcelle possible
- Réapplication cadastrale
- Position entrée charretière obligatoire : Aire de stationnement privative non close 6.00 m * 6.00 m de profondeur (2 places de stationnement)
- Orientation du faîtage principal
- Lot 128 375 m² — Numéro de parcelle / Surface de la parcelle
- Limite de la parcelle privative
- 8.9 — Côte de recul
- -5.06- — Cotation du lot
- Emplacement des coffrets des branchements AEP, BT, Télécom
- Regard de branchement des eaux usées
- Rd : fil d'eau du réseau eaux usées
- Borne implantée le 09-12-2022
- Borne implantée le 11-06-2024

NEXITY FONCIER CONSEIL
www.nexity.fr
2 RUE ALBERT SCHWEITZER
14 280 SAINT CONTEST
02.31.53.68.31

Géomètre-Expert
Cabinet Philippe CAVOIT
1, rue François COULET - BP 47 407
14 404 BAYEUX CEDEX
Email : contact@cabinetcavoit.fr

Echelle : 1/2000
Dossier n°17360
Edité le 19/06/2024
Indice 1

NOTA :
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront vérifiés après exécution des travaux de finition.
- Les contraintes d'urbanisme indiquées au plan sont développées dans le règlement graphique et le cahier des prescriptions et des recommandations architecturelles, urbaines, paysagères et environnementales.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage, de remblaiement et des fouilles archéologiques.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69